

DECOMO SA
Boulevard Industriel 96
B - 7700 Mouscron

Tél. : +32 56 85 07 11
Fax : +32 56 34 48 91

www.decomo.be
info@decomo.be

Conditions Additionnelles et Spécifications Techniques: CAST BE fr version 0 du 30/04/2013

Notre offre, les conditions additionnelles et spécifications techniques ci-dessous prévalent en cas de contradiction sur tout autre document.

1. Dispositions financières

- Cette offre est valable 60 jours à partir de la date de l'offre et est indivisible.
- Tous les prix s'entendent hors TVA.
- Nos factures sont payables au plus tard 30 jours calendrier après la date de facture.
- En cas de non-paiement à la date d'échéance, un intérêt, conformément à la loi relative au retard du paiement sera mis en compte en plein droit et sans sommation ainsi qu'une indemnité forfaitaire à concurrence de 12% du montant brut de la facture avec un minimum de €350 et un maximum de €3.500 par facture. La mise en compte de ladite indemnité ne portera pas préjudice au droit à une indemnité de procédure et au remboursement des frais faits au cas d'un recouvrement judiciaire.
- Révision de prix : **les** prix sont déterminés sur la base des index au jour de l'offre. Ils sont adaptés selon la formule de révision suivante:
 $P = p (0,40s/S + 0,40i/I + 0,20)$
- Facturation:
 - 10% à la commande (le premier acompte est payable au grand comptant).
 - 20% (deuxième acompte) au début de la production (approbation prototype – moules prêts).
 - 50% selon l'avancement de la production (éléments non complètement achevés).
 - 20 % à la livraison (solde pour finitions et transport).
 - La facturation est mensuelle, sur la base des états de production pour les éléments non-finis et des bons de livraison pour les éléments entièrement finis.
 - Les paiements se font nets, sans retenue ni réductions.
 - Tout retard de paiement donne le droit à Decomo, et ce sans mise en demeure préalable, de suspendre toutes prestations restantes, ce nonobstant le droit aux intérêts et à la clause d'indemnité comme prévus ci-dessus.
- Les modifications de missions (telles que la suppression ou l'ajout d'éléments, la scission de la commande en plusieurs phases d'exécution, le choix d'une autre couleur, d'une autre finition ou autre) peuvent donner lieu à une révision des prix unitaires et du délai de livraison. Une modification ne peut entraîner une altération des présentes conditions générales ou donner lieu à la déchéance des présentes conditions.
- Les conditions de paiement seront maintenues pour autant que celles-ci soient accordées par notre compagnie d'assurance « NV Euler Hermes Credit Insurance Belgium ». A défaut de cette approbation ou en cas de suspension du crédit accordé, nous nous réservons le droit d'arrêter toutes livraisons et d'exiger le paiement sur notre compte avant toute livraison ultérieure.
- Les conditions générales de vente sont établies par Febelarch (La Fédération belge du béton). Vous pouvez les obtenir sur simple demande ou les télécharger sur notre site internet www.decomo.be. Notre offre, nos conditions additionnelles et spécifications techniques prévalent sur ce document.
- **CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE** : la présente réserve de propriété ne porte pas préjudice au droit de Decomo, ce lors de mauvais paiement et à son propre choix, de demander ou bien la résiliation de la convention conclue avec la restitution de la marchandise ou bien de demander l'exécution forcée de la convention.
- En cas d'annulation complète ou partielle de la commande par le client, celui-ci est redevable à Decomo d'une indemnisation en raison de perte de bénéfice et remboursement de frais qui est estimée forfaitaire et irrévocable à 30% de la commande.
- Decomo n'accepte pas des amendes de retards ou des frais quelconques pour fournitures tardives à moins qu'une clause pénale n'ait été accordée. Lors de la convention écrite, la pénalité se limite à maximum 5% du marché.
- Decomo rejette toute condamnation in solidum et ne sera responsable que pour sa part dans un éventuel dommage causé par plusieurs parties.
- En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Courtrai sont compétents.

2. Quantités

- Sauf convention contraire, les quantités calculées de notre offre sont des « quantités présumées » et susceptibles d'adaptation.
- Les quantités sont calculées en fonction des plans d'exécutions approuvés; ces quantités sont comptabilisées au prix unitaire convenu.
- Code de mesurage selon l'offre.

- Si les quantités varient de plus de 10% par rapport aux quantités estimées/présumées, nous nous réservons le droit de revoir les prix unitaires.
- Un montant forfaitaire peut être convenu. Cela n'est possible que sur la base d'un ensemble de plans couleurs et d'une description claire des prestations à effectuer.

3. Sont compris dans la présente offre

- Les travaux d'étude, de calcul et de dessin.
- La production et le transport de tous les éléments jusqu'au chantier.
- L'armature.
- Tous les ancrages électro-zingués incorporés nécessaires pour le chargement, la manutention et la pose sur chantier (hors accessoires de levage et de montage).
- La réparation de tous les dommages causés par le transport pouvant être prouvés.
- Les essais et les tests tels que prévus dans nos procédures internes de qualité et imposés par des organismes de contrôle externes.

4. Armatures

- Sont compris: l'armature pour admettre les charges habituelles : le poids propre, la charge du vent, de la neige, ainsi que l'éventuelle armature supplémentaire spécifique au processus de production.
- Ne sont pas compris : l'armature supplémentaire pour supporter les charges d'autres pièces (fenêtres, grillages, maçonnerie, échafaudages, etc.).
- Les quantités d'armatures prévues sont spécifiées dans l'offre.
- Ce ratio d'armature sera adapté sur base des plans définitifs d'exécution.
- Le prix des aciers pour béton armé est basé selon le tarif de **Grymafer.be** au jour de l'offre. Ce prix sera adapté selon le tarif en vigueur au moment de l'achat des aciers (lors de l'approbation de nos plans de production).

5. Ne sont pas compris dans la présente offre (sauf stipulation contraire)

- Le déchargement des éléments préfabriqués.
- Le montage des éléments préfabriqués.
- Tous les équipements en vue de l'étanchéité à l'eau et/ou au vent (joints souples, membranes, profilés, etc.).
- L'application d'un traitement de surface tel qu'un hydrofuge, un anti-graffiti, etc.
- La livraison d'accessoires de levage et de montage spéciaux (palonniers, crochets etc.) et le contrôle de ces accessoires.
- Tous les moyens d'assemblage à noyer dans nos éléments pour l'ancrage au gros œuvre, tels que rails, cornières, boulons filetés, barres d'attente, gaines, coupleurs, rupteurs thermiques, etc.
- La fourniture et le placement de l'isolation.
- L'étude, la livraison et l'incorporation d'inserts pour tiers, telles que douilles de montage, ancrage pour dispositifs de sécurité, rails, échafaudages, membranes, gargouilles, etc.
- Les essais spécifiques autres que ceux prévus dans nos procédures de qualité.
- Couper les boucles de montage. Boucher de façon professionnelle les dispositifs de levage encastres qui ne seront plus accessibles après le montage des éléments préfabriqués. Toute omission ou négligence peut entraîner la formation de taches de rouille ou des dégâts causés par le gel pour lesquels nous ne pourrions être tenus pour responsables.
- Toutes prestations additionnelles seront mises en compte à des prix conformes au marché.

6. Spécifications techniques – Qualité - Tolérances

- Classe de résistance du béton : C35/45 CEM I 52.5 R
- Qualité de l'acier: FEB 500
- Conception et production des éléments préfabriqués conformes aux procédures de qualité de notre certification ISO 9001 : 2008, système de gestion de la qualité.
- Decomo a obtenu le certificat ISO 14001 : 2004, système de management environnemental.
- Prescriptions techniques en vigueur:
 - Eléments architectoniques et industriels préfabriqués en béton décoratif PTV 21-601 – 2^{ème} édition – 2001 (télécharger via www.probeton.be)
 - Recommandations techniques de la FEBE
- Les largeurs des joints entre les éléments préfabriqués et/ou l'espacement entre nos éléments et les autres parties de la construction (comme le gros œuvre, les châssis, etc.) seront fixées en commun accord. A cet égard, il faut tenir compte des dilatations thermiques des éléments de façade, des tolérances applicables aux travaux de gros œuvre et autres corps d'état et, des tolérances de production et de montage des éléments de façade préfabriqués.
- Les variations de teintes admissibles peuvent être déterminées sur la base de l'échelle des gris du CIB, publiée dans le Cahier des Charges FIB "Eléments architecturaux en béton fabriqués en usine" Annexe D.

7. Etude, dessins, calculs

- Les calculs, calepinage de façade et plans de production des éléments préfabriqués sont élaborés par Decomo sur base des plans d'exécution définitifs que vous livrerez à temps (c'est-à-dire à la commande), sur lesquels nous pourrions immédiatement retrouver toutes les dimensions, formes et détails nécessaires.
- Ces plans d'exécution seront fournis sur un support informatique au format DWG ou DXF.
- Nos plans restent la propriété de Decomo et ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers.
- La réalisation des dessins ou détails de montage spécifiques pour la partie gros-œuvre (indication des évidements, réservations, barres d'attente etc.) ne sont pas compris dans nos prestations.
- Nos dessins sont basés sur des dimensions théoriques et non sur des mesures prises sur place. De ce fait, Decomo n'assume aucune responsabilité des éventuelles différences entre les dimensions théoriques et celles prises sur les lieux.
- Les calculs, les études et les dessins spécifiques des accessoires de montage à intégrer dans nos éléments ne sont compris que pour autant que la livraison de ces accessoires nous ait été commandée. Si ces pièces sont fournies par vous ou par des tiers, les frais d'étude et de main d'œuvre pour leur incorporation seront portés en compte séparément. Ces données doivent être mises à notre disposition à temps, de manière claire et définitive. Des modifications ou informations tardives impliqueront un surcoût pour le travail de dessin, l'adaptation des coffrages et, pourront, le cas échéant, entraîner des retards.
- Decomo n'est pas responsable de l'étude de stabilité de la construction principale.
- La structure gros-œuvre (en béton, acier ou autre) doit être capable de supporter les charges de nos éléments de façade. Au besoin, la structure devra être adaptée.
- Vous devez nous transmettre toutes les remarques des intervenants du chantier (entrepreneur, architecte, ingénieur, bureau de contrôle) résumées sur 1 jeu de plans dans les 10 jours ouvrables après réception de nos plans.
- Les remarques nous seront communiquées en une fois lors de la demande d'approbation des plans.
- Ensuite, nous adaptons les dessins et les présentons en tant qu'exemplaires définitifs prêts pour la production.
- S'il y a lieu d'adapter à nouveau les dessins et les calculs, cela donnera lieu à des frais supplémentaires et pourra entraîner des retards. Tout dessin complémentaire sera facturé en régie à 60 €/heure.

8. Planning et livraisons

- Un planning d'avancement provisoire est convenu pendant les négociations contractuelles. Celui-ci tient compte du planning de construction général et dépend de nos possibilités de production lors de la commande.
- Le planning définitif de production et de livraison des éléments ne peut être fait qu'après réception de :
 - La signature de la mission écrite,
 - Tous les plans d'exécution définitifs,
 - De l'approbation du calepinage et des détails types nécessaires pour nos dessins de production,
 - L'approbation de l'échantillon et de sa finition ;
 - Le planning de montage définitif (ordre/sens, date de début et de fin, rythme de livraison, etc.)
- Les éléments préfabriqués ne sont livrables au plus tôt que 10 à 15 jours ouvrables après la date de coulage (le temps nécessaire au durcissement et à la finition des éléments). Des circonstances exceptionnelles, force majeure, des conditions climatiques extrêmes (le gel), une panne de machine, un accident, une grève, hausses exceptionnelles des prix de matériaux, manque ou destruction de matériaux etc. peuvent retarder la livraison, sans que nous puissions en être tenus pour responsables.
- Des modifications de mission, des nouveaux plans d'exécution, ou des modifications tardives de nos plans peuvent donner lieu à une révision du délai de livraison et à des frais supplémentaires.
- Nos prix sont basés sur une production continue, donc sans aucune interruption de notre processus. Tous les frais en cas d'interruption de la production en dehors de notre volonté seront portés en compte (gestion des coffrages et du matériel, pertes de production, fonctionnement à vide, etc.).
- Si l'enlèvement des éléments préfabriqués en béton a lieu plus de 4 semaines après la date de livraison convenue les pièces seront facturées à 100% et augmentées des frais de stockage à raison de 2,75€ par tonne/par semaine.
- L'usine est fermée les deux dernières semaines de juillet, la première semaine d'août et minimum 1 semaine entre Noël et Nouvel An. Des livraisons sont possibles pendant ces périodes, pour autant que cela soit prévu ou demandé à temps (à l'exception des jours fériés légaux).
- Les livraisons tardives ou de mauvaise qualité (effectuées par des tiers) des éléments à intégrer dans nos pièces (tels que briques, pierre naturelle, accessoires de montage, pré-cadres pour châssis de fenêtre, boîtiers électriques, gargouille, etc.) peuvent entraîner des retards et des frais d'interruption de production.

9. Éléments portants / constructifs (si applicables)

- Decomo détermine l'armature dans les éléments à partir des charges imposées par votre étude de stabilité.
- Tous les calculs sont effectués conformément à l'Eurocode 2 "Calcul des structures en béton"

10. Isolation

- Aucune isolation n'est prévue.

11. Éléments sandwich (si applicables)

- L'isolation est toujours comprise; l'épaisseur, le type et les valeurs d'isolation sont décrites dans l'offre.

- Les éléments sandwich peuvent être portants ou non.
- Les éléments sandwich sont toujours coulés horizontalement, avec la face extérieure vers le bas. Sur simple demande, la face non coffrée peut être soigneusement talochée manuellement. Cette finition n'est toutefois pas prête à peindre ou à tapisser. Si cette face reste visible, nous vous conseillons de prévoir une finition supplémentaire (enduit ou similaire).

12. Remarques générales concernant la production des éléments en béton architectonique

- Les éléments préfabriqués sont, en règle générale, toujours coulés horizontalement. Sur simple demande, la face non coffrée peut être soigneusement talochée manuellement et, si nécessaire, recevoir une finition complémentaire telle que sablage, acidage, polissage ou autre. Par contre, cette face n'aura pas la même qualité de finition comme les faces coffrées avant finition.
- Notre offre tient compte de la séquence de production la plus économique (amortissement de coffrages) par élément type et tient également compte du planning de livraison souhaité, s'il est connu au moment de la rédaction de l'offre. Toute modification de ces conditions de départ peut donner lieu à des modifications de prix.
- Nous conseillons d'envisager un traitement anti-graffiti à hauteur d'homme et, pour les parties situées en hauteur, une protection antisalissure préventive. Ces finitions seront effectuées de préférence après réparation des éventuels dommages dus au transport ou au montage, nettoyage et réception des éléments de façade.
- Pour certaines compositions de béton (surtout à base de ciment gris) et, selon les conditions climatiques qui suivent la période de production, de l'efflorescence peut apparaître à la surface dans une mesure plus ou moins importante. Ce phénomène naturel et inévitable (propre aux produits en béton) se stabilise après un certain temps, mais peut éventuellement causer des dommages aux matériaux adjacents (par exemple des pièces en aluminium ou en verre). Les parties concernées doivent prendre les mesures de précaution nécessaires.
- Le béton architectonique se compose de matières premières naturelles. Comme la production est un travail manuel et que des variations climatiques sont inévitables, ceci peut mener à de légers écarts de teinte, de texture et d'aspect.
- Le béton lisse (surtout à base de ciment gris) donne lieu à des variations de teintes au sein d'un même élément et entre les autres éléments, mais cela ne peut entraîner un refus. Les finitions acidées, sablées, lavées ou polies sont moins sensibles aux variations de teintes.
- Les variations de teintes admissibles peuvent être déterminées à partir de l'échelle des gris CIB, publiée dans le *Cahier des Charges FIB "Éléments architecturaux en béton fabriqués en usine » Annexe D*.
- Afin d'assurer l'enrobage en béton de l'armature, nous utilisons habituellement des écarteurs synthétiques. Le choix de la couleur des écarteurs (choix limité), est déterminé par la finition (sablage, polissage, acidage, etc.) et par la couleur de la composition du béton. Ces écarteurs resteront apparents dans une faible mesure mais ne peuvent pas donner lieu à un refus.
- Après production (= coulage), tous les éléments sont stockés à l'air libre en attente de finition. Les circonstances atmosphériques (telles que la pluie) peuvent quelque peu influencer la surface.
- Seules les bulles d'air ayant une ouverture supérieure à 5mm ou une grande concentration de petites bulles d'air seront traitées.
- Des microfissures dues au retrait du béton – propres à la technologie du béton – peuvent apparaître et ne posent aucun problème constructif tant que leurs dimensions restent inférieures ou égales à 0,3mm.

13. Pièces de montage à insérer dans nos éléments

- Les rails, cornières, douilles, barres d'attente, gaines, barres d'assemblage, ruptures thermiques, etc., ne sont pas compris et peuvent être calculés dans un "poste estimatif". Les accessoires les plus utilisés peuvent être calculés sur base du tarif à la fin de l'offre. Une fois que toutes les données et toutes les quantités sont définitives, il est possible, de convenir d'un prix total.
- Les accessoires (tels que les plats d'ancrage, pré-cadres de châssis de fenêtre, rails d'ancrage, douilles, tubes électriques, etc.) destinés à d'autres lots, doivent nous être livrés à temps et sans frais. Il faut toutefois tenir compte des restrictions relatives aux méthodes de coffrage, production et finition (par exemple exigence de qualité de l'acier inoxydable en cas de finition acidée, pas de perforations dans certaines faces de coffrage, etc). Les frais de main d'œuvre nécessaire à l'incorporation de ces accessoires ne pourront être estimés qu'après réception de toutes les données.

14. Echantillons

- Nous prévoyons la fourniture d'échantillons « **de labo** » (30 x 15cm) afin de permettre un premier choix de teinte et de finition.
- Ensuite, un grand échantillon de « **production** » (dont les dimensions et la forme seront communiquées) peut être fabriqué pour approbation. L'aspect de celui-ci (légèrement différent de l'échantillon labo) sera celui de référence pour le chantier. Sur cet échantillon, il y a possibilité de visualiser les méthodes de réparation si vous le souhaitez.
- Pour éviter tout malentendu, nous vous conseillons de venir contrôler et approuver la production et la finition des premiers éléments sur notre site de production. Le non-contrôle des premiers éléments et des échantillons susmentionnés sur notre lieu de production et/ou le manque d'approbation formelle consiste un risque pour le client. Le manque de désapprobation formelle avant la livraison sera considéré comme acceptation.
- Toutes modifications de couleur et de finition tardives peuvent entraîner des retards et des surcoûts.
- La réalisation de prototypes (échelle 1:1) n'est pas comprise.

15. Transport

- L'ordre de montage et le rythme des livraisons doivent nous être communiqués au plus tard 6 semaines avant la première livraison.
- Tenant compte de ces données, nous réalisons un planning de finition et de chargement permettant d'optimiser les transports.
- Les dates exactes de livraison doivent être confirmées par écrit (par fax ou par e-mail) au moins 5 jours ouvrables avant fourniture. En cas d'appel hors de ce délai ou de modifications tardives, les livraisons ne peuvent plus être garanties et cela peut entraîner des surcoûts.
- Le chantier et les zones de déchargement doivent être carrossables et accessibles.
- Le transport est calculé sur base d'un chargement moyen de 23 tonnes, avec arrivée pendant les heures ouvrables. Au total, (voir offre) chargements ont été prévus. Les chargements supplémentaires sont calculés au prix de....(voir offre).... €/chargement.
- Le temps de déchargement prévu est au maximum 1,5 heure. Les temps d'attente supplémentaires seront facturés sur base de 60,00 €/heure. Toute heure entamée est considérée comme une heure complètement due.
- Les accessoires de transport (sangles, câbles, blocs de calage, euro-palettes et autres) figurant sur nos bons de livraison et non retournés, seront portés en compte séparément.
- L'immobilisation de remorques sur chantier n'est pas prévue. Ceci est uniquement possible si nous disposons de remorques du type requis en suffisance et, moyennant paiement (retours à vide plus la location à la journée du type de remorque avec un minimum de 60,00 €/jour).
- Nos remorques standards sont conçues afin de transporter des éléments d'une hauteur maximale de 3,50 m. Des frais de transport supplémentaires seront portés en compte pour les éléments d'une hauteur supérieure ou nécessitant un transport exceptionnel, sauf si cela a été convenu lors de la remise de prix.
- Les éléments doivent être déchargés, stockés et montés selon les règles de l'art. Lors de la première livraison, nous vous fournissons une check-list avec quelques recommandations standards. Pour les éléments spéciaux et, en cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service d'étude ou de transport.
- Le contrôle des éléments doit avoir lieu sur le chantier et avant le déchargement. Tout manquement constaté devra être repris par écrit sur le bon de livraison, accompagné de la signature du contrôleur et, devra être communiqué (avec photos) dans les 24 heures. Sans manifestation de la part du contrôleur, la livraison sera considérée comme acceptée. Seul un refus précis et motivé pourra être pris en considération pour investigation et évaluation.
- A défaut de constatations, tout élément monté, fixé ou claveté ne pourra être refusé. A partir de ce moment, il ne sera plus possible de revendiquer des réparations ou autres frais ni d'exiger une moins-value.

16. Ancres de levage

- Les accessoires de levage (2, max. 4 pièces par type) vous seront fournis et facturés avec la première livraison. Ils vous seront crédités s'ils nous sont restitués en bon état. Les accessoires sont homologués par un organisme belge certifié. Les certificats de contrôle vous seront transmis.
- L'utilisation des accessoires de levage relève de la responsabilité du client ou de l'utilisateur. Celui-ci est également responsable du re-contrôle nécessaire pour la période d'utilisation conformément à la législation et aux prescriptions locales en vigueur.

17. Travaux de réparation

- Nous tenons à votre disposition une équipe spécialisée afin de réparer les dégâts de montage ou d'effectuer les travaux de nettoyage uniquement pendant les heures de travail de (8h à 17h), (pas de possibilité durant les weekends et jours fériés). Les demandes doivent être faites au moins 2 semaines à l'avance. Celles-ci seront facturées en régie à 53 €/h (sont compris : les matériaux et le petit matériel nécessaire) auxquels s'ajoutent les frais de déplacement à 0,50 €/km.
- Les échafaudages ou élévateurs à nacelle (conformes aux prescriptions de sécurité légales), les approvisionnements en eau, en électricité, l'accès au réfectoire et aux équipements sanitaires seront mis à notre disposition gratuitement.
- Nous ne prendrons en charge que les dégâts de transport constatés par écrit au moment de la livraison, ainsi que la "finition" des points de levage sur les faces apparentes ayant une finition (p.ex. aux endroits « des ancres de levage » des balcons, corniches etc.).
- Nous partons du principe que nos livraisons et travaux sont couverts par votre assurance TRC (tous risques chantier).

DECOMO SA
Boulevard Industriel 96 7700 Mouscron

Tél. : +32 56 85 07 11

Fax : +32 56 34 48 91

www.decomo.be

info@decomo.be